

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ - Marie-Ly GARCIA - Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Dans le cadre de l'instruction budgétaire M14, Monsieur le Maire peut engager et mandater avant le vote du Budget Primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal (chapitres 20, 21, 23).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses (TTC) suivantes :

CM 21/12/2015**N° 2015/182****ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE 23 :	720 000 €
<u>Voirie</u>	
Marché à commande :	300 000 €
Travaux divers :	50 000 €
<u>Avances sur marchés :</u>	20 000 €
<u>Eclairage public</u>	
Travaux neufs & Maîtrise d'Œuvre :	150 000 €
<u>Bâtiments divers</u>	
Travaux divers & Maîtrise d'Œuvre :	200 000 €
CHAPITRE 21 :	290 000 €
<u>Espaces verts</u>	
Plantation arbres et aménagements divers :	5 000 €
<u>Matériel, mobilier</u>	
Matériel informatique :	10 000 €
Matériel divers :	20 000 €
Mobilier :	5 000 €
Matériels techniques divers :	10 000 €
Matériel de transport :	8 000 €
Matériel de voirie (laveuse ...) :	132 000 €
<u>Acquisitions foncières :</u>	100 000 €
CHAPITRE 20 :	105 000 €
<u>Frais d'études et d'insertion, logiciels</u>	
Frais d'études :	80 000 €
Frais d'insertion :	10 000 €
Logiciels :	5 000 €
<u>Frais de documents d'urbanisme :</u>	10 000 €
CHAPITRE 204 :	5 000 €
<u>Subventions aux personnes de droit privé</u>	
Façades :	5 000 €
<u>TOTAL :</u>	1 120 000 €

CM 21/12/2015

N° 2015/182

**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016
BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus énoncées avant le vote du budget primitif 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 24 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR - Carole RUIZ – Malika OUAREZKI)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.